



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **KAISHI-MAX***

de la société **SUMI AGRO FRANCE**

enregistrée sous le **n° 2021-5291**

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **FOCUS**.



Informations générales

Noms du produit	KAISHI-MAX HOGO FOCUS
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	SUMI AGRO FRANCE 251 rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante – Micro-granulés à base d'acides aminés d'origine végétale – apport d'azote
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	681-2017.01
Numéro d'AMM	1171290

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 21/01/2022

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

 Marie-Christine DE GUEPIN
 D7F05C1BB83743A...